

**Commune de Saint-Gilles**  
Service de l'Urbanisme  
**Madame Catherine Morenville**  
**Échevine de l'Urbanisme**  
Place Van Meenen, 39  
B - 1060 BRUXELLES

Bruxelles, le 09/09/2025

**N/Réf. :** SGL20510\_747\_PU  
**Gest. :** TS  
**V/Réf. :** PU2025-167  
**Corr. :** Ducarme Chloé  
**NOVA :** 13/XFD/1992642

**SAINT-GILLES. Rue Antoine Bréart, 43**  
(= zone de protection de l'immeuble moderniste au 47, rue Antoine Bréart / Inventaire)  
**PERMIS D'URBANISME :** Diviser une maison unifamiliale en 2 logements, modifier les aménagements intérieurs avec travaux structurels, le volume, la façade et aménager une terrasse.

### Avis de la CRMS

Madame l'Échevine,

En réponse à votre courrier du 18/08/2025, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 03/09/2025, concernant la demande sous rubrique.



Contexte patrimonial  
(© BruGIS)



Façade avant  
(© Google Maps)



Situation projetée (documents extraits du dossier de demande)

Le projet n'a pas d'impact sur les vues vers et depuis l'immeuble moderniste classé. La CRMS préconise de conserver les éléments de décor intérieur qui présentent un intérêt patrimonial (par ex. les plafonds moulurés du rez-de-chaussée et du premier étage). En outre, lorsque leur renouvellement s'imposera, la CRMS recommande de remplacer les châssis en PVC par des châssis qualitatifs en bois.

Veillez agréer, Madame l'Échevine, l'expression de nos sentiments distingués.

  
A. AUTENNE  
Secrétaire

  
S. VAN ACKER  
Président